

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **15-131222**

OBJET :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de l'Etat d'assiette des coupes proposées par l'O.N.F., dans la forêt communale d'AUBAGNE pour l'année 2023.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, M. André LEVISSE, Mme Stéphanie HARKANE, M. Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mmes Dominique BENASSAYA-NIVET, Eliette MEZERGUES-MAUTREF, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mme Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mme Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal, rapporte :

La forêt communale relevant du régime forestier d'Aubagne a été modifié par Arrêté Préfectoral n° 13-2016-04-05-012 du 4 mai 2016, lequel détaille les parcelles cadastrales ainsi que leurs contenances.

La contenance totale de la forêt communale d'Aubagne, relevant du régime forestier, est désormais fixée à : 519 ha 19 a 59 ca.

Dans le cadre de la gestion des forêts relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts (O.N.F.) est tenu de proposer chaque année aux collectivités l'inscription des coupes au programme du plan d'aménagement forestier en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées définies par l'ONF selon des motifs techniques particuliers

Pour l'exercice 2023, l'O.N.F. informe et propose à la Ville d'Aubagne l'inscription des coupes nécessaires au bon entretien et au suivi sylvicole des peuplements en place, suivante :

- Parcelles cantons de Fenestrelles et du Télégraphe-Candolle coupes en futaie régulière de pin d'Alep totalisant 14,5 ha.

Cette délibération propose d'approuver l'état d'assiette et la destination des coupes de bois au titre de l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_15-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



Délibération n° 15-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L.214-5 à 8, L.214-10 et L.214-11,

VU la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23,

VU l'Arrêté n° 13-2016-04-05-012 du 4 mai 2016, portant modification du parcellaire cadastral composant la forêt communale relevant du régime forestier d'Aubagne, sise sur le territoire communal d'Aubagne,

CONSIDERANT le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale d'Aubagne,

CONSIDERANT la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'O.N.F. le 17 novembre 2022 pour l'exercice 2023, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits,

CONSIDERANT que les prescriptions particulières pour ces coupes seront rédigées par l'O.N.F., dans le respect des prescriptions spécifiques d'exploitation et d'usages ainsi que les prescriptions environnementales,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ARRÊTER l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 pour lesquelles l'O.N.F. procédera à la désignation comme suit

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (oui/non)	Année prévue à l'aménagement
10	Coupe d'emprise (EM)	23	1.5	OUI	2023
11	Coupe d'emprise (EM)	23	1.5	OUI	2023
17	Coupe d'emprise (EM)	15	1	OUI	2023
18	Coupe d'emprise (EM)	23	1.5	OUI	2023
19	Coupe d'emprise (EM)	135	9	OUI	2023

ARTICLE 2 : d'APPROUVER ou d'ARRÊTER la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2023, ainsi que les modalités de leur commercialisation, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_15-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



Vente ou délivrance de bois façonnés

		Choix Destination – Mode de vente (Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant)				
Parcelle	3A3	3A4 Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)		3A6 Contrats d'approvisionnement (vente de Gré à Gré négociée)	3A7 Autres choix	3A8 Si vente groupée : Exploitation groupée (Oui/Non)
(UG)	Délivrance	3A4 Lot vendu seul	3A5 Vente groupée avec d'autres propriétaires	Vente groupée avec d'autres propriétaires	(à préciser)	
10				X		
11				X		
17				X		
18				X		
19				X		

ARTICLE 3 : d'APPROUVER et DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux articles 1^{er} et 2.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_15-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022

